

COMMUNIQUÉ

www.altaprofits.com modernise l'assurance-vie luxembourgeoise :

LE pionnier de l'assurance-vie en ligne lance **Generali Espace Lux Vie France**,
1er contrat d'assurance-vie luxembourgeoise sur internet.

Paris, le 28 mai 2015. www.altaprofits.com lance **Generali Espace Lux Vie France**. Géré par Generali Luxembourg (Groupe Generali), ce contrat d'assurance-vie de droit luxembourgeois est **aujourd'hui le seul du genre accessible en ligne**.

« *Nous appliquons à l'assurance-vie luxembourgeoise les recettes qui font depuis 15 ans le succès de l'offre Altaprofits en matière d'assurance-vie française : un contrat haut de gamme, accessible par internet sur www.altaprofits.com.* », explique François Leneveu, Président du Directoire d'Altaprofits.

Le contrat Generali Espace Lux Vie France permet aux épargnants français de diversifier et de sécuriser leur patrimoine financier tout en demeurant en France. « *C'est le dernier étage de l'édifice patrimonial qui manque à beaucoup d'épargnants français, tout simplement parce que l'offre actuelle de contrats luxembourgeois est à la fois rare, chère et requiert le plus souvent des capitaux importants.* », précise François Leneveu.

► **Des sommes placées hautement sécurisées**

Les souscripteurs du contrat **Generali Espace Lux Vie France** bénéficient du régime de protection en vigueur au Luxembourg. Les sommes placées sur ce contrat luxembourgeois sont hautement sécurisées grâce :

- Au **Triangle de Sécurité** : Chaque compagnie d'assurance-vie luxembourgeoise est légalement contrainte de déposer l'ensemble des actifs représentatifs de l'épargne de ses épargnants (les provisions techniques) auprès de banques dépositaires indépendantes. Chacune de ces banques dépositaires doit signer une convention de dépôt avec la compagnie d'assurance-vie, convention devant être approuvée par le Commissariat aux Assurances (le CAA-organe officiel luxembourgeois de surveillance du secteur des assurances).

Cette disposition assure par ailleurs que les actifs représentatifs des provisions techniques sont, à tout moment, parfaitement dissociés des autres avoirs de la compagnie d'assurance et logés sur des comptes bancaires différents.

- Au « **super privilège** » : Le Triangle de Sécurité prend tout son sens lorsque l'on considère la loi luxembourgeoise modifiée du 6 décembre 1991 qui accorde aux souscripteurs de contrats d'assurance-vie luxembourgeois **un statut de créanciers privilégiés de 1^{er} rang** sur la masse des actifs représentatifs des provisions techniques d'une compagnie d'assurance-vie en faillite.

Le souscripteur bénéficie ainsi d'un **super privilège** sans plafond de remboursement, contrairement à la France (*La réglementation française prévoit en effet une indemnisation limitée à 70 000 € par assuré, quel que soit le nombre de contrats détenus au sein de la compagnie d'assurance concernée*).

► **Un contrat d'assurance-vie luxembourgeois très haut-de-gamme qu'Altaprofits rend accessible**

Generali Espace Lux Vie France propose un éventail complet d'univers d'investissement :

- un fonds général en euros (sécurité),
- une gamme d'OPCVM de gestionnaires de renom (diversification de l'épargne)
- ainsi que, des Fonds Internes Dédiés (FID) gérés par Lazard Frères Gestion (gestion optimisée).

Au Luxembourg, les Fonds Internes Dédiés sont une tradition et répondent à un double objectif :

- faire gérer tout ou partie du contrat par un gestionnaire financier spécifiquement choisi (Fonds Internes Dédiés CLASSIQUES)
- bénéficier d'une gestion sur mesure le cas échéant, c'est-à-dire répondant aux objectifs précis de l'épargnant (Fonds Internes Dédiés PERSONNALISÉS) avec tous les types de supports

possibles (titres vifs – actions et obligations – OPCVM, ETF, Certificats, OPCVM classiques, produits alternatifs, ...).

Via www.altaprofits.com, Altaprofits a négocié :

- **Le versement à l'ouverture du contrat.** Il se fait avec un minimum de 50 000 € versés, contre plusieurs centaines de milliers d'euros habituellement pour un contrat luxembourgeois.
- **L'accès aux 3 Fonds Internes Dédiés CLASSIQUES**, disponible dès 250 000 € de versement (*au lieu de 500 000 €, 1, 2, 3 millions d'euros auprès d'autres distributeurs*), dans le cadre d'une gestion déléguée assurée par **Lazard Frères Gestion**. Cette gestion déléguée s'opère en fonction des objectifs et paramètres définis avec les épargnants et des politiques personnelles d'investissement de ces derniers, en **gestion Prudente, Equilibrée** ou encore **Dynamique**.
- **L'accès à un Fonds Interne Dédié PERSONNALISÉ**, qui est quant à lui disponible dès 1 million d'euros de versement (*au lieu de 2 millions d'euros grand minimum auprès d'autres distributeurs*) pour l'offre 100 % sur-mesure. Cette offre est élaborée et gérée par **Lazard Frères Gestion** en fonction de la politique personnelle d'investissement définie avec les souscripteurs et de leurs objectifs patrimoniaux et financiers.
- **Des tarifs sur-mesure** qui dépendent à la fois de la nature des investissements réalisés dans le contrat et des montants placés. Cette négociation concerne tous les frais. Seule la logique d'internet pouvait permettre d'atteindre une telle accessibilité et souplesse en termes de frais.

Concrètement, à titre d'exemples, pour des épargnants souhaitant investir :

- **90 000 €**, en plaçant 30 000 € sur le fonds général libellé en euros* et 60 000 € en OPCVM :
 - . **Fonds libellé en euros. Frais d'entrée : 0%. Frais de gestion : 0,70 %**,
 - . **OPCVM. Frais d'entrée : 1 %. Frais de gestion : 1,25 %.**

- **290 000 €**, en versant 30 000 € sur le fonds général libellé en euros*, 10 000 € en OPCVM, 250 000 € dans un Fonds Interne Dédié CLASSIQUE :
 - . **Fonds libellé en euros. Frais d'entrée : 0 %. Frais de gestion : 0,70 %**,
 - . **OPCVM. Frais d'entrée : 0,50 %. Frais de gestion : 1 %**,
 - . **Fonds Interne Dédié CLASSIQUE. Frais d'entrée : 0,50 %. Frais de gestion : 1,50 %.**

- **1 300 000 €**, dont 300 000 € sur le fonds général libellé en euros*, 1 000 000 € sur un Fonds Interne Dédié PERSONNALISÉ :
 - . **Fonds libellé en euros. Frais d'entrée : 0 %. Frais de gestion : 0,70 %**,
 - . **Fonds Interne Dédié PERSONNALISÉ. Frais d'entrée : 0 %. Frais de gestion : 1 %.**

*A titre informatif, les tarifs standards pratiqués par Generali Luxembourg sont mentionnés dans les **caractéristiques techniques de Generali Espace Lux Vie France jointes.***

* L'investissement sur le Fonds général libellé en euros est limité à 60 % maximum de la valeur du contrat.

« Par rapport à une banque privée par exemple, il y a des frais qui n'existent pas dans notre mode de distribution en ligne; nous n'avons donc pas voulu les facturer. De même, nous voulions introduire une grande transparence sur ces frais, notre tarification est sur-mesure mais pas à la tête du client; seuls la nature des investissements réalisés et les montants placés entrent en ligne de compte. Nous avons donc dû réaliser un exercice inhabituel en ce sens que nous avons mis au point un tarifateur en ligne qui calcule en direct la meilleure offre en termes de frais. », conclut François Leneveu.

Conditions Générales téléchargeables au lien suivant :

<https://www.altaprofits.com/documentation/pdf/GENLUXVIE/CG.pdf>

Contact presse Altaprofits.com : Brigitte Huguet
Tél. 01 46 34 78 61 – information-presse@altaprofits.fr

À propos de Generali Luxembourg : L'internationalisation de la place financière luxembourgeoise a permis au groupe Generali d'y implanter une entité : Generali Luxembourg. Filiale à 100 % de Generali France, elle bénéficie de la solidité financière et du savoir-faire d'un grand groupe. En accord avec les principes de la Libre Prestation de Service, Generali Luxembourg développe au sein de l'Union Européenne une gamme de solutions conformes aux législations locales, tout en profitant des avantages du cadre réglementaire luxembourgeois.

À propos d'Altaprofits, créateur de l'assurance-vie en ligne sans frais d'entrée, <http://www.altaprofits.com> : C'est en décembre 2000 que les premiers épargnants ont pu accéder à l'offre en ligne d'Altaprofits. Depuis, la société n'a cessé d'innover, comme en :

- 2007, en introduisant un autre assureur, pour offrir le choix entre plusieurs contrats,
- 2009, en proposant la souscription d'obligations en direct pour des particuliers dans le cadre de contrats d'assurance-vie,
- 2011, en offrant la possibilité d'investir en titres vifs (actions) dans un contrat d'assurance-vie, de les gérer librement avec un minimum d'investissement (3 000 €). Le contrat présente une autre possibilité inédite : trois modes de gestion combinables (dits « par compartiment » ou « multi poches ») ; l'épargnant a la possibilité à la fois de confier une partie de son épargne en Gestion Pilotée « Carte Blanche » ou en « Gestion Privée » et de gérer lui-même en « Gestion Libre » des OPCVM et des actions en direct, ainsi que le fonds « euro »,
- 2012, en lançant une application mobile iPhone**, catégorie « Finance », 100 % confidentielle et sécurisée, 100 % gratuite,
- février 2015, en créant le premier contrat d'assurance-vie sans papier (signature électronique) et qui peut être ouvert sans obligation d'être déjà détenteur d'un contrat de la gamme Altaprofits.com.

Altaprofits propose sur son site de nombreuses informations juridiques, fiscales et patrimoniales. Ses Conseillers patrimoniaux répondent aux questions des personnes qui le souhaitent au 01 44 77 12 14 et les reçoivent sur rendez-vous au 17, rue de la Paix – 75002 Paris

Le site web permet également aux épargnants d'avoir accès à des outils d'aide à la décision à forte valeur ajoutée utiles à toute stratégie patrimoniale. Ces outils sont développés par Altaprofits et lui sont propres tel que, dès 2000, l'« Asset Allocator », logiciel de construction de portefeuille efficient et de choix de fonds personnalisés à partir de critères. Altaprofits a construit ce logiciel en se basant sur la théorie de l'optimisation de portefeuille développée par Harry Markowitz, pour laquelle il a obtenu le prix Nobel en 1990, avec William Sharpe et Merton Miller.

Les contrats de la gamme Altaprofits.com figurent régulièrement en tête des comparatifs et des classements de la presse.

Altaprofits, courtage d'assurances

Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. ORIAS n° 07 023 588, <http://www.orias.fr>. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Produits financiers et bancaires

Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 278 000 Euros. RCS Paris B 428 671 036. Code NAF: 6622Z. 17, rue de la Paix - 75002 Paris. Tél 01 44 77 12 14.

**iPhone est une marque déposée Apple INC.

Generali Espace Lux Vie France, les caractéristiques techniques...

Définition

Contrat individuel d'assurance-vie, multi supports, multi gestionnaires, à versements libres libellés en euros et en unités de compte, à durée viagère ou déterminée.

Profils souscripteurs

Epargnants Français qui résident en France et qui disposent d'un patrimoine financier qui justifie une diversification et une sécurisation accrue.

Distributeur

<http://www.altaprofits.com> au travers de sa société anonyme de courtage

Assureur

Generali Luxembourg

Supports

- . 1 fonds général libellé en euros (Taux de rendement net de frais de gestion et hors fiscalité applicable 2014 : 2,65 % ; 2013 : 2,90 %).
- . 68 unités de comptes (OPCVM)
- . 3 Fonds Internes Dédiés CLASSIQUES
- . 1 Fonds Interne Dédié PERSONNALISE

Les minimas

Versement à la souscription :

- . Gestion libre : 50 000 €
- . Gestion pilotée des Fonds Internes Dédiés CLASSIQUES (3 profils de gestion : Prudent, Equilibré, Dynamique) avec Lazard Frères Gestion : 250 000 €
- . Gestion pilotée du Fonds Interne Dédié PERSONNALISE avec Lazard Frères Gestion: 1 million d'€

Versements libres : 10 000 € minimum

Investissement par fonds : 10 000 € minimum

Les frais

- Aux tarifs www.altaprofits.com : accéder au tarifificateur en ligne et entrer les critères de souscription envisagée (c'est-à-dire le montant investi et sa répartition entre Fonds libellé en euros, OPCVM, Fonds Internes Dédiés CLASSIQUES, Fonds Internes Dédiés PERSONNALISE)

- Pour information, les tarifs standards de Generali Luxembourg sont :

Frais de dossier : néant

Frais d'entrée sur versements : 4,5 % maximum

Frais de gestion :

- . Fonds général en euros : 0,90 % maximum
- . Fonds Externes (UC-OPCVM) : 1,5 % maximum
- . Fonds Internes Dédiés : 2 % maximum

Frais d'arbitrage : 0,50 % maximum

Rachat : l'Assureur ne prélève aucun frais au titre des rachats

Frais de sortie : néant

Les dates de valeur

Souscription et investissements ultérieurs : J + 3 (jours ouvrés)

Arbitrages :

- . Fonds général en euros : jusqu'au troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'assureur d'une demande de désinvestissement, Et à compter du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'assureur d'une demande d'investissement.
- . Unités de compte : le troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement.

Les options de sortie

Rachat total

Rachat partiel

Services internet : gratuits